

Initiatives ministérielles

Je veux assurer le ministre qu'il trouvera au Québec des interlocuteurs aussi enthousiastes et aussi déterminés que lui à privilégier l'ouverture, la stabilité et la croissance économique mutuellement avantageuses.

Aujourd'hui, grâce à ce projet de loi, nous avons pu traiter du GATT. Je voudrais vous dire que nous sommes tout aussi prêts, tout aussi disposés et tout aussi ouverts à une discussion et à une négociation à l'égard de l'accord de libre-échange du Pacte de l'automobile et à toutes les autres règles commerciales qui lient le Québec et le Canada.

• (1130)

[Traduction]

M. Ian McClelland (Edmonton-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grand intérêt les remarques du député du Bloc au sujet des relations commerciales qui pourraient exister entre le Canada et le Québec si le Québec se séparait.

Le député a certainement le droit de poser ces questions hypothétiques à la Chambre. Cela fait d'ailleurs partie du plan de son parti en vue de rendre l'inacceptable acceptable. Les bloquistes croient que, s'ils nous parlent constamment de la séparation du Québec, nous finirons par l'accepter comme un fait.

Toutefois, je voudrais exposer à mon collègue le scénario suivant. D'autres députés du Bloc ont parlé de l'importance de la gestion de l'offre pour le Québec, particulièrement dans l'industrie laitière. En fait, la Fédération des producteurs de lait du Québec fournit presque 50 p. 100 de l'approvisionnement total pour le Canada, même si cette province ne représente que 25 p. 100 de la population du pays.

Dans un Québec souverain qui devrait faire concurrence aux autres pays en tant que fournisseur de ces produits de base, qu'arriverait-il, selon mon collègue, à ce quota vendu dans le reste du Canada? Le député croit-il que les consommateurs dans le reste du pays continueraient de payer plus cher pour des produits assujettis à la gestion de l'offre ou des produits à prix imposé?

La gestion de l'offre ne revêt pas la même signification selon qu'on en bénéficie ou qu'on paie plus cher à cause d'elle. Pour ceux qui bénéficient de la gestion de l'offre, c'est un système merveilleux. Pour les consommateurs, c'est de la fixation de prix. Tout dépend de la façon dont on voit les choses.

Tôt ou tard, le Québec ne pourra plus profiter de la gestion de l'offre ou de la fixation des prix. Il devra faire concurrence aux autres pays. Le député peut-il répondre à ma question principale? Dans un Québec souverain, croit-il que le reste du Canada continuera d'acheter les produits du Québec à un prix supérieur?

[Français]

M. Tremblay: Monsieur le Président, je remercie le député d'Edmonton-Sud-Ouest pour son intervention et sa question. Bien sûr, on peut aborder ce débat avec des détails techniques, le principe en général. On aura l'occasion en comité et en troisième lecture d'aborder les aspects plus techniques et en particulier, ce

qui est prévu par le GATT à cet égard. Le Canada ne peut changer unilatéralement les règles du jeu qui étaient prévues ou qui ont existé antérieurement. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Comme principe général, il existe au Canada, et il existait beaucoup plus autrefois, toute une série d'industries protégées. Le député sait sans doute par exemple que les coûts de transport entre l'Ontario et les Maritimes sont beaucoup moins élevés qu'entre Montréal et Louiseville qui est à 30 kilomètres, parce qu'ils sont largement subventionnés. Ils vont l'être de moins en moins, puisque ce système de transport subventionné n'est plus possible dans le contexte de la concurrence mondiale dans laquelle nous nous trouvons.

Le député sait sans doute aussi que les céréales ont coûté des milliards de dollars pour être soutenues dans les dernières années, qu'avec la situation financière, on ne pourra pas les soutenir très longtemps à un même niveau. Les négociations commerciales visent précisément à diminuer les subventions de l'ensemble des pays en ce qui concerne les céréales.

Il en va de même des productions contingentées. Nous le savons très bien, et d'ailleurs, l'Accord du GATT le prévoit. Vous devez comprendre que vous ne sortez rien d'une boîte à surprise. L'Accord du GATT prévoit la transformation des quotas en tarifs et la diminution graduelle des tarifs.

Ce que vous nous dites, c'est que dans l'éventualité de la souveraineté politique du Québec, le Canada pourrait décider unilatéralement d'accélérer la diminution des tarifs, ce qui est déjà prévu dans les accords du GATT. Je vous réponds qu'il y a des règles au GATT. Vous pourrez toujours essayer et on verra comment cela se négociera dans le cadre du GATT, à moins que le Canada veuille se retirer du GATT et s'isoler sur la planète. Ces règles sont déjà prévues. Les agriculteurs devront bien sûr s'adapter.

• (1135)

Vous connaissez le problème qu'on a, par exemple. C'est qu'on a une inefficacité complète de l'aide à l'adaptation des agriculteurs.

Je peux vous dire qu'on a rencontré, nous du Bloc québécois, la semaine dernière, le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec et le directeur général de l'Union des producteurs agricoles du Québec. Celui-ci est un économiste réputé, d'ailleurs, qui a été conseiller à plusieurs reprises pour le gouvernement américain sur les questions agricoles, qui connaît très bien la scène internationale en termes d'échanges agricoles et qui est tout à fait prêt à faire face aux réalités du GATT et aux réalités internationales et qui est conscient que l'agriculture québécoise va devoir s'adapter, comme l'agriculture dans d'autres pays.

On a maintenant, comme vous le savez sans doute, un certain nombre d'étapes qui sont prévues aux accords du GATT, et d'ici un certain nombre d'années, ces barrières commerciales vont devoir diminuer régulièrement. Mais, vous savez, le problème dans l'alimentation est aussi la qualité de l'alimentation. Le problème d'avoir un poulet est de savoir si c'est le même poulet. Est-ce que le lait maintenant, avec les nouvelles hormones, a la